DEMANDE D'ABONNEMENT
Eau et assainissement

Communauté de communes du massif du Vercors
Service de facturation eau et assainissement
19 chemin de la Croix Margot, 38250 Villard-de-Lans

Tél : 04 76 95 62 00 | Mail : contact.eau@vercors.org
Permanences physiques et téléphoniques du lundi au vendredi de 9h à 12h

Coordonnées de l'abonné « particulier » :

NOM et prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Téléphone : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

e-mail : .....

Coordonnées de l'abonné « entreprise » :

Dénomination sociale : .....

N° SIRET : ..... *(Joindre un extrait Kbis)*

Personne à contacter : .....

Téléphone : .....

Renseignements techniques :

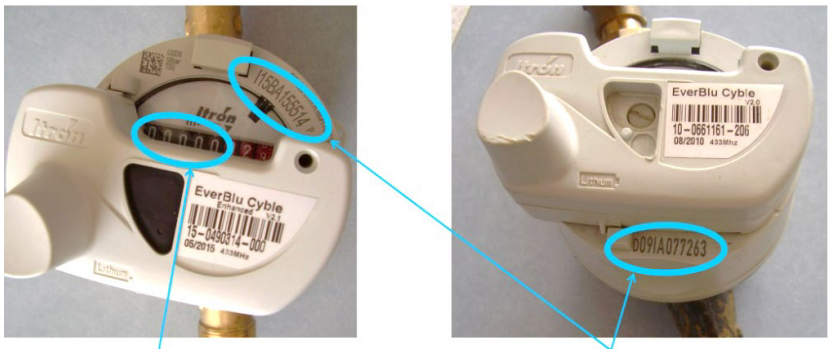
Adresse de la propriété/local desservi (branchement) :

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Numéro de compteur (photo obligatoire) : .....

Index d'arrivée : ..... m³ le ...../...../.....



Index du compteur **Numéro du compteur**

Adresse de facturation (si différente de la propriété) :

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Début de service :

Date début d'abonnement (prendra effet le jour d'achat ou du bail d'entré) : .....

Nom de l'ancien locataire ou propriétaire : .....

Nom du propriétaire actuel (si vous êtes locataire) : .....

Téléphone : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Courriel : .....

Situation du logement :

- **Occupant** :

  ☐ Propriétaire ☐ Locataire

- **Usage du logement** :

  ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Usage professionnel/autre

- **Usage prévu de l'eau** *(Cocher une ou plusieurs cases)* :

  ☐ Domestique ☐ Agricole

  ☐ Industriel ☐ Lutte contre incendie

Facturation et paiement :

La facturation de l'eau et de l'assainissement a lieu **une à deux fois par an**, selon la commune, avec une régularisation en fin d'année pour **les prélèvements mensuels uniquement**. Les factures sont envoyées par courrier postal à l'adresse de facturation indiquée.

- **Option prélèvement automatique** : vous pouvez opter pour la mensualisation (prélèvement en 9 échéances) ou le prélèvement à échéance (débit automatique à chaque échéance de la facture). Pour cela, merci de remplir et signer le **mandat SEPA** (formulaire séparé) et de fournir un RIB. Un échéancier vous sera transmis en cas de mensualisation, précisant les dates et montants des prélèvements.
- **Lors de la résiliation,** une facture de solde sera établie pour l'abonné sortant sur la base de l'index relevé. En cas de changement d'occupant, si vous connaissez les coordonnées du nouveau résident ou propriétaire, nous vous invitons à nous les transmettre.

Engagement de l'abonné :

L'abonné s'engage à respecter le **règlement de service** de l'eau potable et de l'assainissement de la commune concernée. Ce règlement, ainsi que les tarifs en vigueur, sont consultables en mairie ou sur **www.vercors.org**.

L'abonné reconnaît que la souscription du présent contrat l'oblige au paiement de la fourniture d'eau et des prestations d'assainissement aux tarifs en vigueur.

Tant que le contrat n'est pas **résilié**, l'abonné **reste responsable** du branchement, des consommations effectuées et des sommes dues. Il s'engage à informer le service des eaux de la CCMV en cas de déménagement et à demander la résiliation du contrat en remplissant le formulaire prévu à cet effet.

Vous devez résilier votre contrat d'eau et assainissement en transmettant le formulaire de résiliation et les documents demandés :

- **Par courriel** : contact.eau@vercors.org
- **En ligne sur votre espace abonné** : www.vercors.org/fr/eau-et-assainissement/ puis « Gérer mon eau au quotidien » (ou en scannant le QR code ci-contre) et merci de nous prévenir par courriel à contact.eau@vercors.org
- **Par écrit** : Communauté de communes du massif du Vercors
  Service Facturation eau et assainissement
  19 chemin de la Croix Margot
  38250 Villard-de-Lans

Droit de rétractation :

Vous avez le droit de **vous rétracter** du présent abonnement **dans un délai de 14 jours** à compter de sa souscription, sans avoir à vous justifier ni à subir de pénalités. Pour exercer ce droit, adressez un courrier recommandé ou le formulaire de rétractation (disponible sur demande) au service eau et assainissement de la CCMV.

En cas de litige :

Pour toute contestation, l'abonné contactera d'abord le **Service eau et assainissement** de la CCMV afin de tenter de résoudre le différend à l'amiable.

En l'absence de solution satisfaisante, l'abonné pourra faire appel gratuitement au **médiateur de la consommation** compétent (par exemple, le Médiateur de l'eau : https://www.mediation-eau.fr) ou recourir à tout autre mode alternatif de règlement des conflits.

Signature :

Fait à .....

Le _____/_____/_____

Signature de l'abonné (ou des abonnés)
précédée de la mention « lu et approuvé » :

À transmettre avec l'abonnement :

- ☐ Acte de vente ou état des lieux/bail d'entrée
- ☐ RIB **(obligatoire)**
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Relevé du compteur **(photo obligatoire)**

(Exemplaire à retourner à la CCMV)

La Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), en sa qualité de responsable du traitement, collecte et traite vos données personnelles pour la gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement (abonnements, facturation, etc.). Ces données sont conservées conformément à la réglementation en vigueur et peuvent être transmises au Trésor Public ou à ses sous-traitants dans le cadre de cette gestion. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement de vos données, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute question ou exercice de vos droits "Informatique et Libertés", vous pouvez contacter la CCMV (**www.vercors.org**) et son délégué à la protection des données.